

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue par conférence téléphonique
le 8 octobre 2004
à 8 h HAE**

Sont présents

M. Ken Nash	Administrateur, président (par intérim)
M. Laurie Comeau	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M. René Pageau	Administrateur

et

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale

Sont absents

M. Richard Dicerni	Administrateur
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Analyse comparative des coûts, des avantages et des risques des méthodes de gestion
3. Autres affaires

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Nash préside la réunion du 8 octobre 2004 du conseil.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués, qu'ils ont autorisé par écrit le délai de convocation plus court de la conférence téléphonique et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 8 h HAE.

La réunion est tenue par conférence téléphonique conformément à l'article 8.7 (5) du Règlement n° 1. Les administrateurs se disent satisfaits des dispositions prises pour la tenue de cette réunion par conférence téléphonique.

Les administrateurs adoptent l'ordre du jour de la réunion du 8 octobre 2004.

2. Évaluation comparative des coûts, des avantages et des risques

Le président du conseil invite la présidente à aborder ce point, lequel est soumis au conseil d'administration aux fins d'approbation.

La présidente évoque la disposition de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* selon laquelle chaque proposition contenue dans le rapport d'étude de la SGDN doit faire état des avantages, risques et coûts comparatifs compte tenu de la région économique retenue et des considérations morales, sociales et économiques sous-jacentes. En se fondant sur l'évaluation préliminaire réalisée pour le compte de la SGDN, sur les observations des Canadiens et des Canadiennes et sur les travaux d'analyse en cours, la SGDN doit effectuer une évaluation comparative complète des risques, des avantages et des coûts de chacune des méthodes de gestion envisagées dans le cadre de l'étude.

La SGDN a lancé un appel d'offres en septembre 2004 en faisant parvenir une demande de proposition à quatre entreprises. Elle a reçu deux propositions, car les soumissionnaires ont présenté des propositions conjointes.

Dans le sillage de cet appel d'offres, la présidente présente au conseil la proposition de la SGDN de retenir les services de Golder Associates Ltd. pour assurer la direction d'une équipe chargée de la conception, de l'exécution et du compte rendu de l'analyse comparative des méthodes de gestion. Suivant cette proposition, Golder Associates Ltd. entreprendrait le projet en association avec Gartner Lee. Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil conformément à sa politique d'approbation des contrats d'un montant supérieur à 300 000 \$.

Tout en présentant cette proposition contractuelle pour 2004, la présidente fait remarquer que la SGDN prévoit qu'il *pourrait* être nécessaire que l'équipe dirigée par Golder Associates Ltd. ait à poursuivre la tâche en 2005 pour peaufiner et terminer l'évaluation comparative de toutes les options que la SGDN inclut dans son étude. La SGDN tient à s'assurer que toutes les méthodes de gestion reçoivent l'attention qu'elles méritent.

La présidente invite les membres du conseil à soumettre leurs commentaires et leurs questions.

- Le conseil discute de l'importance de ce travail pour répondre aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* relativement à l'étude. La présidente confirme que l'équipe proposée a garanti qu'une vaste équipe s'attacherait à réaliser l'évaluation conformément à la portée de l'étude et à l'échéancier établi.
- Le président demande si le travail de suivi envisagé pour 2005 serait terminé à temps pour en inclure les résultats dans le rapport d'étude préliminaire qui sera publié en 2005. La présidente confirme que telle était l'intention.

Le conseil se dit en faveur de la conclusion du contrat de travail proposé pour 2004. Il approuve également en principe le travail de suivi qu'il pourrait être nécessaire d'effectuer en 2005; il s'agira pour la présidente d'obtenir l'approbation formelle du conseil à ce moment.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- D'accorder à la présidente l'autorisation et le pouvoir de signer, au nom de la SGDN, un contrat avec Golder Associates Ltd., d'un montant maximum de 620 000 \$ pour 2004, portant sur la direction d'une équipe chargée de la conception, de l'exécution et du compte rendu de l'évaluation comparative des méthodes de gestion conformément aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et pouvant comporter des clauses conditionnelles, des ententes et d'autres modalités établies à la discrétion de la présidente;
- Que le contrat, une fois signé par la présidente, est valide et lie la Société et est réputé contenir un exposé exact des modalités sur lesquelles reposent la création et l'obtention dudit contrat dans le cadre de l'exercice du pouvoir discrétionnaire conféré à la présidente.
- Que le conseil, ayant été avisé par la présidente que des travaux supplémentaires pourraient être nécessaires en 2005 pour terminer l'évaluation comparative, approuve en principe que la présidente retienne les services de Golder Associates Ltd. pour une seconde phase, sous réserve de l'approbation formelle de l'étendue des travaux proposés et des coûts par le conseil.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

3. Autres affaires

- Le président demande que le conseil ait l'occasion de discuter avec la présidente à une réunion ultérieure de la démarche, des étapes clés et de l'échéancier associés à la rédaction du rapport d'étude préliminaire, dont la publication est prévue en 2005. (*)

Clôture de la réunion du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs lèvent la séance à 8 h 20 HAE.

La secrétaire générale
Le 25 octobre 2004